



Revenir sur signatures d horaires

Par **gerard 42**, le **08/02/2010** à **08:29**

Bonjour,
charcutier dans une moyenne entreprise
mon patron afin de couper a mes demandes de reglements d heures suppementaires(40 par mois)
me fais signer des heures (151)
je n ai pas acces a cette feuille d horaire puisqu il me la retire
une fois signee
comment puis contester ce fait?
et comment les prudhommes pourraient juge ces pratiques malhonnetes
merci de vos precieux conseils
bien a vous
gerard

Par **Cornil**, le **10/02/2010** à **16:03**

Bonjour gerard

Je ne vois pas d'autre solution pour toi que de refuser dorénavant de signer ces feuilles!
Un recours aux prud'hommes pour toi serait difficile sinon...
Bon courage et bonne chance

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas

retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)